

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE

Epreuve matière : NOTE DE SYNTHÈSE

N° Anonymat : V231NAT1100400 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière :102 - 0468..... Session :2023.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Le nucléaire, une énergie "verte" ?

" Pour combattre le réchauffement climatique, l'Europe a tranché. Le gaz et le nucléaire font partie de la lutte." L'article de M. Jacques fait écho au vote du Parlement Européen du 6 juillet 2022 qui consacre l'énergie nucléaire comme "verte". Comme le souligne l'auteure, cette décision intervient dans un contexte de lutte globale contre le réchauffement climatique avec une attention particulière portée aux émissions de gaz à effet de serre, notamment le CO₂. Les contempteurs du nucléaire voyaient un choix paradoxal tandis que ses défenseurs saluent l'ouverture à de possibles financements. Si cette décision divise, il semble cependant primordial de la contextualiser. Il apparaît ainsi intéressant de se demander dans quelle mesure cette décision officielle de classer le nucléaire comme énergie "verte" par le Parlement européen peut se révéler conjonctuelle du fait d'enjeux climatiques mais également financiers et politiques. Il s'agit d'examiner dans un premier temps le nouveau label motivé par l'urgence climatique pour se pencher ensuite sur la dimension paradoxale de cette taxonomie et enfin considérer l'aspect conjoncturel de cette décision, tant géographique que temporel.

Il est frappant de remarquer le caractère paradoxal d'apposer le label "vert" à l'énergie nucléaire. De fait, EDF, comme Orano, deux acteurs majeurs de l'industrie nucléaire en France distinguent les deux dans leur lexique et communication officielle. L'absence de consensus définitionnel peut apparaître problématique puisque "énergie verte" désigne tout à tout des énergies produites à partir de sources d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, ...) ou faiblement émettrices de gaz à effet de serre. Toutefois, même ces productions énergétiques - principalement d'électricité - ne sont pas exemptes d'une production de pollution quoique relativement minime. Orano insiste en expliquant que "l'énergie propre n'existe pas". C'est donc plutôt le faible impact sur l'environnement d'une très faible émission de dioxyde de carbone qui a été retenu par le Parlement européen pour décerner le label "vert" à l'énergie nucléaire.

L'objectif de neutralité carbone pour l'Union Européenne d'ici 2050 apparaît comme une priorité politique. Déjà évoqué en 2001 par l'ambassadeur américain John Ritch, les discours politiques de ces dernières années l'ont constamment rappelé. L'article de N. Mayer insiste sur l'impératif de cette neutralité carbone au regard de "l'urgence climatique". Cet objectif affirmé, et régulièrement rappelé (Protocole de Kyoto, COP, ...) le nucléaire apparaît comme un moyen réaliste de le tenir. En effet le niveau résiduel de rejet de gaz à effet de serre par la production d'électricité à partir d'énergie nucléaire en fait une méthode très peu polluante à ce niveau, et extrêmement efficace.

Cependant le choix du Parlement européen ne consacre pas seulement un mode de production d'énergie peu polluant et relativement sûr de l'avis de ses acteurs, il apparaît également comme un label politique puisqu'il ouvre la voie à d'importants financements, tant publics que privés. L'article de R. Mulot donne un aperçu des sommes colossales engagées de ce "Green Deal" de l'Union Européenne : 600 milliards d'euros de financement pour les activités durables qui limitent le changement

climatique sans porter préjudice à l'environnement. C'est toutefois sur ce dernier point que nombre de critiques se concentrent.

Le vote du Parlement européen a de fait suscité beaucoup de réactions de la part de certains états européens eux-mêmes (Autriche, Luxembourg), mais également d'organisations-Non-Gouvernementales comme Greenpeace. Cette dernière pointe notamment la production de déchets nucléaires et le flou législatif qui entoure la conservation d'une partie de ceux-ci. Ainsi en est-il des lieux de stockage provisoire de déchets isolés en attendant une diminution de leur taux de radioactivité (piscines, stockage en sous-sol).

La gestion des résidus contaminés par la radioactivité pose aussi question par son impact sur l'espace mais également le territoire. En effet des populations s'inquiètent des risques suscités par l'enfouissement de déchets en profondeur sur le long et moyen terme et craignent une pollution des sols ou des eaux. En effet, même si le financement retenu incombe au producteur de déchets nucléaires d'en prendre soin, des initiatives telles que le programme Cigéo cristallisent les tensions, malgré l'existence ancienne d'organismes comme l'Andra (1979) de gestion des déchets radioactifs.

Ces vives critiques semblent avoir un retentissement d'autant plus important que l'unanimité n'existe pas au sein de l'Union européenne. Plusieurs états ont de fait fait le choix de sortir du nucléaire, comme l'Allemagne, tandis que d'autres, au premier titre desquels compte la France souhaitent développer massivement cette énergie dans les années à venir. Deux stratégies différentes s'affrontent, cependant le vote du Parlement européen souligne la nécessité du dépassement de cette question pourtant importante au profit de la négociation diplomatique et du maintien d'une coalition forte, entre la France et l'Allemagne notamment sur la scène politique internationale. Cette décision de classer "verte" l'énergie nucléaire pourrait donc apparaître conjonctuelle à plus d'un titre.

En effet, si cette décision de labelliser l'énergie nucléaire "verte" en Europe a fait dissension, celle qui a également été prise pour le gaz a également fait beaucoup réagir et témoigne d'une grande diversité de situations en Europe. En effet certains pays de

L'Est de l'UE, comme la Pologne ou la Hongrie comptait massivement sur le gaz pour remplacer une forte dépendance au charbon. D'autres événements comme la guerre en Ukraine, la dépendance vis à vis du gaz russe et la hausse des prix de l'énergie semblent avoir conforté les députés à accepter le consensus du label vert pour le gaz pourtant producteur de CO₂, quoiqu'à une moindre échelle que le charbon, étant considéré comme énergie de transition.

D'autres soulignent également la nécessité de considérer des sources d'énergies diverses pour des secteurs et usages divers comme le souligne Greenpeace prônant de ne pas seulement envisager la production d'électricité. L'association Avisa distingue quant à elle quatre secteurs différents avec des approches variées dans le mix énergétique de la France en 2019 à savoir les transports, le résidentiel, l'industrie et le tertiaire. Elle pointe également une évolution globale entre 1990 et 2019 d'une hausse du recours aux énergies nucléaire (+46%) renouvelables (+100%) ainsi qu'au gaz (+28%) et une baisse de l'utilisation du pétrole et du charbon pour la France.

Dans le même temps, acteurs du nucléaire français et ONG pointent du doigt la sous-exploitation actuelle des énergies renouvelables. Leur essor paraît demander plus de temps et de moyens que le renouvellement d'un parc nucléaire français déjà existant.

Le vote des députés européens consacrant l'énergie nucléaire comme "verte", label hautement symbolique, était attendu par nombre d'acteurs politiques et industriels du fait des potentialités qu'il offrait en termes de financements. Ses détracteurs n'ont pas manqué d'en pointer le caractère paradoxal : certes le nucléaire permet de soutenir une production d'énergie pratiquement décarbonée, cependant il impose d'autres contraintes, notamment la gestion de ses déchets. La décision d'inclure le gaz dans ce même label a également posé question, du fait des émissions de méthane qu'il occasionne, même en tant qu'énergie de transition. Ce vote apparaît donc éminemment conjoncturel mais souligne la nécessité de prises de positions à l'échelle internationale. Toutefois il ouvre également plusieurs interrogations sur l'après 2050, et pose la question du nucléaire comme énergie de transition, .4.1.8.

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE

Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE

N° Anonymat : **V231NAT1100400** Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 102-0468 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

avant une potentielle ère des énergies renouvelables. Quoiqu'il en soit, la gestion ~~des~~ des déchets sur le temps long rend nécessaire une attention renforcée et des discussions régulières de la part des différents acteurs, dans la société française comme à l'international.

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE

Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE

N° Anonymat : **V231NAT1100400** Nombre de pages : 8

